



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2004
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-sixième session

1^{er}-4 mars 2005

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

Activités non classées par domaine :

renforcement des capacités statistiques

Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

Note du Secrétaire général

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-cinquième session^a, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre un rapport établi par le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS 21) concernant le renforcement des capacités statistiques. On y expose comment un pays qui définit une stratégie nationale de développement des statistiques se dote d'un outil lui permettant de renforcer les capacités dans l'ensemble de son appareil statistique. On y montre aussi comment une telle stratégie est associée aux autres initiatives de développement des statistiques et ce que PARIS 21 peut apporter à cet égard. La Commission est invitée à faire connaître ses vues sur la méthode des stratégies nationales de développement des statistiques et la documentation correspondante.

* E/CN.3/2005/1.

^a *Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. I, sect. A, par. 1.*



Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Nécessité d'une stratégie nationale de développement des statistiques	2–5	3
III. Les étapes de la conception d'une stratégie nationale	6–12	4
Phase I. Lancement (feuille de route)	7–8	5
Phase II. État des lieux	9	5
Phase III. Concept général et options stratégiques	10	5
Phase IV. Préparation du plan d'exécution	11	6
Phase V. Réalisation, suivi et évaluation	12	6
IV. La stratégie nationale de développement des statistiques dans l'ensemble des initiatives en place.....	13–15	6
V. Valeur ajoutée d'une stratégie nationale de développement des statistiques	16–19	7
VI. Le rôle de PARIS 21 pour les stratégies nationales de développement des statistiques	20–27	9
VII. Points à débattre	28	10
Annexe		
Principes fondamentaux		11

I. Introduction

1. À mesure que la notion de gestion axée sur les résultats en matière de développement s'impose, les décideurs nationaux et la communauté internationale en faveur du développement comprennent de mieux en mieux l'importance des statistiques, préalable indispensable à la conception de toute intervention. Lors de la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, les pays ont été invités à planifier de manière stratégique le développement de leur appareil statistique. Un pays qui définit une stratégie nationale de développement des statistiques se dote d'un cadre lui permettant de renforcer les capacités dans l'ensemble de son appareil statistique en intégrant ces activités aux processus nationaux de développement. Une telle stratégie constitue un tout organique détaillé, permettant d'évaluer en continu, à mesure qu'ils évoluent, les besoins et les priorités statistiques des utilisateurs, et de parvenir aux capacités voulues pour y répondre, de manière synergique, coordonnée et efficace. Cette méthode procède des moyens existants d'évaluation et de perfectionnement des statistiques, tels que le Système général de diffusion des données (SGDD) et le Schéma d'évaluation de la qualité des données du Fonds monétaire international (FMI), incorporant les enseignements tirés de l'élaboration des stratégies pour la réduction de la pauvreté, et suivant les pratiques optimales de mise en place et de gestion des institutions. Le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS 21) aide les pays à élaborer leur stratégie de développement des statistiques en rédigeant la documentation connexe, en organisant des ateliers régionaux où ils peuvent débattre des problèmes et mettre en commun leur expérience, et en leur facilitant la recherche des financements nécessaires pour la conception et la réalisation de la stratégie.

II. Nécessité d'une stratégie nationale de développement des statistiques

2. On s'accorde de plus en plus au niveau international sur l'idée que si le développement n'a pas mieux avancé par le passé dans nombre de pays, surtout les plus pauvres, c'est que les interventions en faveur du développement n'étaient pas axées sur les résultats. Dernièrement, l'idée a été avancée avec insistance à la deuxième Table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement, organisée à Marrakech en février 2004, où on a pu dire que la gestion axée sur les résultats consistait à définir les réalisations et les impacts recherchés (réduction de la pauvreté, par exemple), avant de préciser les apports et les mesures nécessaires pour les obtenir, et qu'elle exigeait des chiffres de base clairs, et des cibles et des indicateurs chiffrés permettant de contrôler les progrès au cours de la réalisation et une fois les programmes achevés¹.

3. L'accent ainsi mis sur la gestion axée sur les résultats a fait que les décideurs nationaux et la communauté internationale en faveur du développement comprennent beaucoup mieux la place que tiennent les statistiques de qualité dans un environnement porteur pour le développement. C'est par les statistiques qu'on mesure les apports, les produits, les réalisations et les impacts, qu'on a un tableau de bord économique et social fiable, rendant compte de tous les aspects du développement, depuis la production économique et l'inflation jusqu'au niveau de vie des particuliers. Il est donc crucial de renforcer les capacités statistiques si l'on

veut pouvoir concevoir, suivre et évaluer tant un plan national de développement, notamment une stratégie de réduction de la pauvreté et des stratégies sectorielles, que la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Constatant à quel point la communauté en faveur du développement est tributaire de bonnes statistiques actuelles pour assurer une gestion axée sur les résultats, la Table ronde a adopté le Plan d'action de Marrakech pour le perfectionnement des statistiques du développement, encourageant les pays à mettre au point et appliquer une stratégie nationale de développement des statistiques leur donnant une meilleure base factuelle permettant d'inscrire le développement de statistiques centrées sur la pauvreté dans un cadre stratégique.

5. Une stratégie nationale dote un pays d'un plan à long terme pour le renforcement des capacités dans l'ensemble de son appareil statistique, avec une idée précise de ce qu'il veut avoir réalisé dans les cinq à 10 ans à venir, et des jalons de contrôle. On a ainsi un schéma robuste et un plan concret pour amener les capacités statistiques à un niveau répondant aux besoins actuels et futurs de données. L'un des grands objectifs est notamment d'aligner le développement des statistiques sur les programmes et stratégies nationaux de développement centrés plus généralement sur la pauvreté. Dans nombre de pays, l'élaboration même d'une stratégie de réduction de la pauvreté et la gestion axée sur les résultats donnent une belle occasion non seulement de cerner les besoins de données, mais aussi de mettre en lumière des domaines prioritaires appelant investissements et perfectionnements. L'exemple de la stratégie de réduction de la pauvreté montre utilement comment procéder pour définir et appliquer ce type de stratégie. Une stratégie de développement des statistiques permet à un pays de mobiliser et de canaliser des ressources (nationales et internationales) en en multipliant les effets, le dotant d'un schéma pour une gestion de son appareil statistique efficace et axée sur les résultats.

III. Les étapes de la conception d'une stratégie nationale

6. Pour élaborer une bonne stratégie, il faut gérer soigneusement le processus, réunissant certains éléments cruciaux et veillant à la faire analyser et revoir régulièrement. Le premier élément essentiel est la structure déjà en place, avec les instances et les mécanismes que la stratégie sera appelée à développer. Chacune des phases de l'élaboration (la mise en place de chaque élément) durera plus ou moins longtemps en fonction de plusieurs facteurs, dont l'urgence qu'il y a à définir la stratégie, l'efficacité du processus de décision au sein des instances gouvernementales, et la complexité de l'appareil statistique en place. On poursuivra les programmes de travail normaux et les programmes de perfectionnement déjà lancés dans les institutions intéressées pendant l'élaboration de la stratégie, en attendant de l'appliquer. Il serait inadmissible de ne pas continuer à fournir produits et services statistiques pendant l'élaboration de la stratégie, les parties prenantes touchées étant multiples, et risquant dans le cas contraire de ne pas soutenir la stratégie. Il est recommandé de prévoir cinq phases pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement des statistiques.

Phase I. Lancement (feuille de route)

7. Cette étape devra aboutir à la décision d'élaborer une stratégie nationale, avec un plan d'élaboration. Les modalités seront fonction de la situation du pays, mais nombre de pays ont pu constater qu'il était utile qu'il y ait une décision officielle, du cabinet ministériel ou du ministre dont relèvent les activités statistiques, par exemple. Pour y parvenir, on peut envisager notamment les activités ci-après :

- Campagne d'information et de sensibilisation, et concertation avec la classe politique, les responsables des orientations et les décideurs, que l'on peut par exemple faire participer à un atelier régional PARIS 21;
- Participation des responsables nationaux de l'appareil statistique à des débats nationaux de politique générale, par exemple lors de la mise au point ou du suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté, ou encore participation au Système général de diffusion des données du FMI.

8. Une fois la décision prise, les institutions chargées de coordonner l'élaboration de la stratégie rédigent généralement un programme, ou feuille de route, énonçant ce qu'il y aura à faire, qui en sera chargé, à quel moment, et comment l'élaboration de la stratégie sera financée.

Phase II. État des lieux

9. À partir des processus existants, il faudra procéder à toute une gamme d'évaluations de l'appareil statistique, qui nécessiteront notamment les activités ci-après :

- Collecte et analyse de la documentation existante;
- Enquête sur la satisfaction des utilisateurs, définition des besoins actuels et futurs de statistiques, et identification des zones lacunaires;
- Évaluation de chaque produit statistique essentiel vis-à-vis de critères de qualité convenus;
- Appréciation des méthodes employées et de la qualité des statistiques;
- Bilan des capacités en place (infrastructures, moyens techniques, ressources...) par rapport aux besoins de données identifiés et aux zones lacunaires;
- Examen du cadre juridique et institutionnel, des liens institutionnels et des dispositions de coordination;
- Évaluation des facteurs organisationnels, notamment dirigeants et ressources humaines.

Phase III. Concept général et options stratégiques

10. Ces activités procèdent des évaluations effectuées à la phase précédente :

- Accord sur l'exposé de mission et le concept général;
- Accord sur les résultats recherchés;

- Fixation des priorités et des plans stratégiques, au moyen de scénarios traduisant le concept et les résultats.

Phase IV. Préparation du plan d'exécution

11. Il faut souligner que les « bonnes stratégies » ne suffisent pas à rendre efficace l'appareil statistique d'un pays : encore faut-il qu'elles soient convenablement exécutées, dans un souci d'efficacité, suivant un plan d'action dont on a calculé le prix, pour lequel on a fixé des délais et dressé un plan financier intégrant les propositions d'aide extérieure.

Phase V. Réalisation, suivi et évaluation

12. L'essentiel en la matière est de voir la gestion stratégique comme un processus continu, dont l'élaboration du document de départ n'est que le début. Pour rester performant, un appareil statistique doit être adaptable, capable de pouvoir répondre à des demandes nouvelles de données et à un environnement en évolution. Tout plan à moyen terme devra donc être modulé en fonction de l'expérience. Le processus de gestion stratégique comportera en conséquence des mécanismes organiques de suivi et d'évaluation des progrès, amenant à revoir la stratégie et à apporter les changements voulus au bon moment.

IV. La stratégie nationale de développement des statistiques dans l'ensemble des initiatives en place

13. Il y a longtemps qu'on sait qu'il faut penser de manière stratégique. Des initiatives prises précédemment ont tracé la voie et affiné cette conception, notamment le Plan d'Addis-Abeba pour le développement des statistiques en Afrique dans les années 90 (élaboré par la Commission économique pour l'Afrique), qui prônait des plans nationaux de développement des statistiques procédant de la demande et axés sur les utilisateurs. Pour être efficace, une stratégie nationale de développement des statistiques s'insérera dans les activités et les initiatives en cours, en tirant le meilleur parti. Nombre de pays ont par exemple cherché à perfectionner leurs moyens statistiques dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, ou dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie nationale peut prendre des formes très diverses, en fonction du stade de développement de l'appareil statistique du pays, et de ses besoins et perspectives.

14. Parmi les normes de référence internationales et les grilles d'évaluation sur lesquelles on peut baser l'élaboration de la stratégie nationale, il faut mentionner les éléments ci-après :

- Le Système général de diffusion des données du FMI, auquel participent déjà de nombreux pays, part des éléments essentiels des Principes fondamentaux de la statistique officielle (Nations Unies), dont les quatre aspects principaux sont a) la pertinence, la couverture, l'actualité et la périodicité des données, b) la qualité des données, c) l'intégrité du processus de production des données, et d) l'accès du public aux données. Le Système vise un ensemble de données jugé essentiel pour tous les pays, et répond à des préoccupations cruciales de compilation et de diffusion, avec notamment des plans précis de

perfectionnement devant permettre d'aligner les procédures nationales sur les pratiques optimales;

- Les programmes statistiques pluriannuels intégrés, mis au point par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), sont appliqués dans plusieurs pays d'Europe orientale et d'Asie centrale comme instrument de planification pluriannuelle servant à fixer des priorités pour l'affectation des ressources nationales et de l'aide internationale;
- Le Schéma d'évaluation de la qualité des données du FMI, basé sur le Système général de diffusion des données, est un outil de référence intégré et adaptable pour évaluer la qualité des données servant au choix des politiques macroéconomiques et sociales;
- Les indicateurs de capacité statistique de PARIS 21, basés sur le Schéma d'évaluation précité, donnent aux pays le moyen de mettre en lumière les points forts et les points faibles de leur appareil statistique et de contrôler les progrès du renforcement de leurs capacités en la matière.

15. Tous ces moyens reposent sur l'utilisation de la planification stratégique, et à cet égard les pays chercheront à tirer le meilleur parti des connaissances techniques et de l'expérience dont ils disposent. Les pays qui participent déjà au Système général de diffusion des données, par exemple, pourront utiliser le schéma d'évaluation qu'il comporte comme fondement de leur stratégie nationale de développement des statistiques, notamment pour établir un ordre de priorité entre les améliorations à apporter compte tenu des contraintes serrées de ressources, et déterminer pour lesquelles d'entre elles il leur faudra faire appel à une aide technique et financière extérieure. Pour les utilisateurs comme pour les partenaires de développement, la participation au Système général est un signe que le pays en cause prend les statistiques au sérieux et s'efforce de rectifier ses lacunes en la matière. Les pays qui collaborent étroitement avec EUROSTAT, ou qui cherchent à renforcer leurs capacités statistiques grâce à un crédit ou un prêt de la Banque mondiale au titre du programme STATCAP (programme de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités nationales pour la production, l'analyse et la diffusion des données statistiques), pourront prendre la stratégie de développement des statistiques comme base afin de définir un plan d'investissements ou un programme de coopération. La stratégie comporte en particulier un plan-cadre pour les statistiques, préalable obligatoire pour un pays qui demande à bénéficier du programme STATCAP.

V. Valeur ajoutée d'une stratégie nationale de développement des statistiques

16. Comme on l'a dit précédemment, la conception des stratégies nationales de développement des statistiques procède d'outils existants d'évaluation et de perfectionnement des capacités statistiques (Système général de diffusion des données, Schéma d'évaluation de la qualité des données...), tout en intégrant les enseignements tirés de la définition des stratégies de réduction de la pauvreté et en suivant les pratiques optimales de développement et de gestion des institutions. Une telle stratégie présente comme valeur ajoutée de fusionner les pratiques optimales de ces trois sources, débouchant sur des résultats de développement plus appréciables :

on y voit le renforcement des capacités statistiques sous l'angle du développement et de la gestion, et réciproquement, la définition des politiques et les pratiques optimales de gestion sous l'angle des statistiques.

17. Une stratégie nationale de développement des statistiques devrait avoir sur la planification et la gestion stratégiques des statistiques l'effet que les stratégies de réduction de la pauvreté ont eu sur les anciens plans quinquennaux de développement. La stratégie de réduction de la pauvreté a représenté un changement radical des rapports entre parties prenantes, par la consultation, la participation, la maîtrise d'œuvre nationale, le pilotage par les pays, etc. De même, une stratégie nationale de développement des statistiques dotera un pays d'un plan global de développement stratégique des statistiques dont il sera le maître d'œuvre et qu'il pilotera, intégré en tant que composante statistique à long terme aux activités nationales de conception, de gestion, de suivi et d'évaluation des grands schémas nationaux tels que la stratégie de réduction de la pauvreté.

18. Garantissant la cohérence coordonnée de toutes les activités statistiques d'un pays, une stratégie nationale de développement des statistiques garantit aussi la cohérence de l'aide internationale et bilatérale consacrée aux statistiques, et permet d'éviter les systèmes parallèles de suivi et d'évaluation qu'exigent les programmes des donateurs. C'est à cause du caractère intégré des stratégies nationales que le Comité directeur de PARIS 21, composé de représentants des pays en développement et de pays en transition de chacune des régions du monde, ainsi que de représentants des donateurs bilatéraux et multilatéraux, insiste particulièrement sur la nécessité de faire participer activement tous les partenaires de développement à la mise en place des stratégies, et d'incorporer le soutien aux stratégies aux programmes d'aide au développement.

19. La stratégie de développement des statistiques ajoute de la valeur aux moyens en place par les caractéristiques suivantes :

- Relations publiques, débouchant sur l'appui aux politiques et les compétences de pilotage;
- Large participation, consultation, et communication;
- Évaluation et élaboration de plans de développement pour les aspects plus « humains » de la gestion organisationnelle, essentiels pour la viabilité du renforcement des capacités statistiques, notamment du statut institutionnel des bureaux nationaux de statistique;
- Conception globale et intégrée de l'évaluation des besoins et des priorités des utilisateurs (notamment pour les politiques de développement);
- Modification des modalités de gestion et des plans connexes, en particulier pour le perfectionnement des ressources humaines et le développement des institutions;
- Définition des coûts, et solutions aux besoins de financement.

VI. Le rôle de PARIS 21 pour les stratégies nationales de développement des statistiques

20. Comme l'avait demandé la Table ronde de Marrakech, PARIS 21 s'est donné pour but d'encourager tous les pays en développement à concevoir une stratégie nationale de développement des statistiques avant 2006, afin de disposer d'ici à 2010 de données qu'ils auraient produites eux-mêmes en autonomie pour le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement. PARIS 21 donnera la priorité aux pays à revenu faible, notamment à ceux qui bénéficient de l'aide de l'Association internationale de développement (IDA). Le Partenariat veillera à ce que les stratégies soient conçues pour tenir compte des initiatives à court terme et à effet rapide et permettent de les intégrer, et qu'elles satisfassent aux nécessités des stratégies de réduction de la pauvreté ainsi qu'à celles de la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement et aux critères de suivi de l'IDA.

21. Pour aider les pays à définir leur stratégie nationale, PARIS 21 a mis au point un certain nombre de documents qui peuvent guider le processus. Quatre jeux de documents comprennent : les éléments essentiels d'une stratégie (résumé des principes fondamentaux, figurant en annexe au présent rapport); éléments d'une campagne de relations publiques en faveur de la stratégie « Argumentaire » propres à convaincre les décideurs des pays en développement et les praticiens du développement dans les pays donateurs de la nécessité de la stratégie nationale; guides pratiques, mais non normatifs, de la conception et de la réalisation d'une stratégie nationale, destinés aux responsables de l'appareil statistique; base de savoirs pour la stratégie nationale, groupant conseils pratiques, études de cas, et expériences de pays². Les éléments essentiels, les éléments d'une campagne de relations publiques et le guide de conception, mis au point par un groupe de partenaires, ont reçu leur forme définitive pour la version de 2004. On continuera à les parfaire, il est prévu de mettre au point une version de 2005 et d'autres ensuite, incorporant les perfectionnements et les modifications reçus de partenaires très divers. PARIS 21 tient à inciter quiconque souhaite voir s'améliorer l'efficacité et la qualité des statistiques officielles à concourir à la mise au point de cette documentation, surtout en faisant savoir ce qui marche – et ce qui ne marche pas. On peut consulter la documentation dans son état actuel sur le site Web de PARIS 21, à l'adresse <http://www.paris21.org>.

22. PARIS 21 démarre la mise en œuvre de la méthode des stratégies nationales par des ateliers régionaux. Une série d'ateliers est prévue dans chaque région, à chaque étape importante du processus de mise en place des stratégies. Le premier atelier est généralement consacré au lancement, les pays préparant la feuille de route préluant à la conception de la stratégie. Les ateliers suivants portent sur des problèmes particuliers de la conception, visant à aider les pays à passer : a) du diagnostic à la stratégie; b) de la stratégie aux plans d'action; et c) à la réalisation de la stratégie. Ces ateliers sont aussi l'occasion pour les pays en développement et les partenaires institutionnels bailleurs de fonds d'affiner le message et la teneur de la documentation, en vue des versions suivantes.

23. PARIS 21 et le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques ont été reconfigurés pour aider les pays à définir leur stratégie nationale et à obtenir les financements (dons) voulus. PARIS 21 et la Banque mondiale coopèrent étroitement non seulement pour aider les

pays à définir leur stratégie, mais aussi pour les aiguiller vers des mécanismes de financement.

24. Pour être efficaces, l'étude de la documentation et les activités de lancement doivent être basées sur des documents traduits dans les langues voulues. PARIS 21 fait traduire la documentation en arabe, en espagnol, en français et en portugais. Selon la demande, on envisagera éventuellement des traductions dans d'autres langues. Ces versions seront modulées au besoin pour être aisément compréhensibles pour des non anglophones, et adaptées aux différentes situations régionales.

25. En 2005 et 2006, on passera de l'appui à la conception à l'appui à la réalisation de la stratégie, mettant au point le guide d'exécution et enrichissant la base de savoirs d'études de cas montrant comment on pilote les changements. La base de savoirs sera d'abord enrichie de notes guidant les aspects concrets de la conception de la stratégie.

26. Du fait qu'on n'a pas assez d'experts pour aider les pays à définir leur stratégie nationale, PARIS 21, en collaboration avec la Banque mondiale et d'autres partenaires, aide à développer des compétences techniques de planification stratégique. Le Partenariat propose dans ses programmes régionaux d'informer des consultants potentiels sur les questions relatives aux stratégies nationales de renforcement des statistiques. La liste de consultants du Partenariat, qui se constitue actuellement sur le site Web, aidera les pays à trouver les compétences dont ils ont besoin. L'équipe spéciale de PARIS 21 chargée de la formation des statisticiens officiels mettra au point des matériaux pédagogiques sur le sujet.

27. On réunira, pour les ouvrir au public, des renseignements sur le développement statistique des pays, axés sur les stratégies nationales. Cette activité sera utile tant aux équipes nationales chargées de la conception de la stratégie qu'aux partenaires bailleurs de fonds.

VII. Points à débattre

28. **La Commission de statistique est invitée :**

a) À faire connaître ses vues sur la méthode des stratégies nationales de développement des statistiques exposée ici;

b) À faire connaître ses vues sur les documents correspondants (sect. VI).

Notes

¹ Voir Deuxième table ronde internationale sur la gestion axée sur les résultats en matière de développement sur le thème « Promoting a harmonized approach to managing for development results: core principles » (Promouvoir une conception harmonisée de la gestion axée sur les résultats en matière de développement : principes essentiels), février 2004.

² Les éléments de la campagne de relations publiques et le guide de conception seront communiqués à la Commission comme documents d'information.

Annexe

Principes fondamentaux

Une stratégie nationale de développement des statistiques devra :

- Être pilotée par le pays, qui doit en assurer la maîtrise d'œuvre, avec un soutien politique aux échelons élevés et des champions;
- Être axée sur la demande et intégrée aux politiques nationales de développement;
- Être élaborée en large participation et consultation;
- Partir d'une évaluation de tous les secteurs des statistiques et des besoins des utilisateurs, pour dégager un concept et un plan stratégique pour les statistiques nationales;
- Énoncer un programme intégré de développement des statistiques permettant de renforcer les capacités en vue de produire des résultats, qui soit assorti de priorités et d'échéances expresses, avec des plans d'exécution, de suivi et d'évaluation, mais suffisamment souple pour être adaptable au changement;
- Tenir compte des contraintes et des procédures institutionnelles et organisationnelles, notamment en matière de ressources, pour prévoir un développement viable des appareils statistiques et des réalisations;
- Obtenir un niveau de qualité adapté à l'usage auquel sont destinés les produits, en s'inspirant des pratiques optimales et des normes internationales;
- Partir des moyens existants et en cours de mise en place, pour les développer, tout en continuant à satisfaire les besoins immédiats de statistiques pendant qu'elle est conçue et mise en œuvre;
- Répondre aux besoins des utilisateurs sans manquer de réalisme quant aux ressources;
- Servir de schéma cohérent pour l'appui international au développement des statistiques.